

## Conditions générales de location du Gîte Riparenna

Toute demande de réservation du gîte ou de chambres au sein de l'établissement **Riparenna** implique l'acceptation des présentes conditions générales.

### 1. Désignation du bien loué et durée du séjour

Le propriétaire donne en location saisonnière le gîte Riparenna, meublé de tourisme classé 4\*, pour une capacité d'accueil maximum de 2 adultes, située au 12 Chemin du Bâtiment 37190 Rivarennnes. La location saisonnière est conclue pour une durée déterminée définie au moment de la réservation. Le locataire ne pourra en aucun cas prétendre au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

### 2. Tarifs et Prestations :

Les tarifs (cf. tarifs en vigueur sur le site internet [www.riparenna.eu](http://www.riparenna.eu)) sont donnés à titre indicatif par nuitée pour une durée minimum de 6 nuits en haute saison et pour une durée minimum de 4 nuits les autres périodes (sauf haute saison). Le gîte est prévu pour 2 personnes maximum (1 grand lit 160X200).

**Prestations incluses dans le tarif :** Lit fait à l'arrivée, serviettes de toilette et linge de maison fournis, produits d'entretien, les charges (hors frais de chauffage, voir ci-dessous), du bois pour quelques flambées (1/10 au 15/04), l'accès à la piscine couverte non chauffée (en fonction de la météo, du 15/05 au 15/09). Connexion Wifi

**Prestations non incluses dans le tarif :** La taxe de séjour (mise à jour tous les ans - 1,10€/pers/j pour 2021) et le forfait ménage de fin de séjour (80€). En cas de besoin pendant le séjour, un forfait chauffage électrique pourra vous être facturé (10€/j).

### 3. Réservations – Modalités de paiement – Annulation (Voir paragraphe spécial COVID Ci-dessous)

**La réservation** est confirmée dès que le locataire règle le montant de l'acompte de 30%, non remboursable<sup>1</sup>, soit par CB en ligne sur notre plateforme de réservation, soit par virement au moins 30 jours avant la date d'arrivée. Si le règlement de l'acompte n'est pas effectué dans le temps imparti, le propriétaire restera libre de louer le gîte à un autre locataire.

**Le règlement** du solde de la réservation s'effectue au plus tard 15 jours avant le début du séjour. Le bien n'est considéré comme loué que lorsque la réservation est intégralement payée.

**Dépôt de garantie:** Le montant du dépôt de garantie (550 euros) est à régler au plus tard le jour de la remise des clés. Il sera rendu au plus tard dans les 15 jours qui suivent le départ des locataires, déduction faite du montant des dommages éventuels. Si le dépôt de garantie s'avère insuffisant pour couvrir les dégradations, le Locataire s'engage à les honorer, sous peine de dépôt de plainte auprès des autorités compétentes.

**Annulation avant le début du séjour - Réservation directe :** En cas d'annulation plus de 30 jours avant le début du séjour (email reçu 1 mois avant le jour d'arrivée), les frais d'annulation correspondent à l'acompte versé (30% du montant du séjour)<sup>1</sup>

En cas d'annulation moins de 30 jours avant le début du séjour, nous sommes en droit d'exiger le montant total de la réservation.

Si le locataire ne se manifeste pas avant 20 heures le jour prévu du début du séjour, la location devient nulle et le propriétaire peut disposer de son gîte.

**Si l'annulation est due à un cas de force majeure (décès, attentat, pandémie avec restriction de circulation, catastrophe naturelle...), l'acompte pourra être remboursé (déduction faite des frais de transaction) sur présentation de toute pièce officielle.**

**Annulation avant le début du séjour - Réservation via partenaires) :** Pour les réservations effectuées sur les sites partenaires (*booking.com, AirBnb, Abritel, expedia...*), se reporter aux conditions propres à ceux-ci.

**En cas de séjour écourté :** En cas de séjour écourté, le prix total de la réservation reste intégralement acquis. Seule la taxe de séjour est calculée au prorata du nombre de jours du séjour.

---

<sup>1</sup> Sauf cas de force majeure (voir paragraphe annulation)

**Annulation faite par le propriétaire** avant le début du séjour Elle est notifiée au locataire par lettre recommandée ou message Internet adressé au locataire avec demande d'accusé réception. Le locataire, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, est remboursé immédiatement des sommes versées.

### SPECIAL COVID : Assouplissement des annulations pour l'été 2021

**En cas de confinement, ou de restriction de déplacement lié à la situation sanitaire toute annulation de votre séjour sera considérée comme un cas de force majeure. Sur justificatif officiel, nous vous proposerons :**

1. **En cas d'annulation plus de 15 jours avant votre séjour**
  - Le remboursement des sommes versées (déduction faite des frais de transaction)
  - Ou le report de votre séjour
2. **En cas d'annulation moins de 15 jours avant votre séjour**
  - Le report de votre séjour,
  - Ou un avoir valable pendant 18 mois.

#### **4. Une fois sur place – Déroulement du séjour**

**Heure d'arrivée :** l'accueil se fait entre 17h00 et 20h00 sur rendez vous.

**Heure de départ :** Le gîte doit être libéré avant 10h00 le jour du départ.

Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Le client s'engage à rendre le logement en parfait état à la fin du séjour, à déclarer et assumer financièrement toute dégradation éventuelle dont il pourrait être responsable sur la propriété.

**Un état des lieux** et inventaire sont remis au locataire lors de l'entrée dans le logement et validé par les 2 parties à l'arrivée et au départ du locataire. Ces documents serviront de référence en cas de litige sur la restitution de la caution. En cas de non réalisation de l'état des lieux au départ, le propriétaire effectue unilatéralement l'état des lieux à l'heure prévue et renvoie la caution dans les 15 jours suivant le départ, en l'absence de dégradations et sous réserve d'une remise en état des lieux. Si le propriétaire constate des dégâts, il devra en informer le locataire sous huitaine, et la caution sera traitée comme précisé dans le paragraphe 3 à la rubrique Dépôt de garantie.

**Assurance :** Le locataire devra fournir une assurance multirisque (extension « villégiature » de contrat d'habitation principale) afin de se prémunir contre les risques locatifs (dégâts des eaux, incendies...) lors de sa réservation. Une copie de la police d'assurance sera demandée par au locataire par le propriétaire lors de son entrée dans les lieux.

**Enfants :** Compte tenu de la configuration des lieux, pour des raisons de sécurité, notre propriété ne convient pas aux enfants.

**Capacité d'accueil :** La capacité d'accueil maximum est de 2 personnes. Nous refuserons toute personne supplémentaire.

**Piscine :** l'usage de la piscine est sous la responsabilité des usagers. Nous dégageons toute responsabilité en cas de problème.

**Non fumeur :** La totalité du logement est non-fumeur. Nous vous invitons à aller fumer dans le jardin.

**Vols et accidents :** Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol ou de dommage corporel survenu dans la propriété.

**Nos amis les animaux ne seront pas acceptés (même petits !).** En cas de non-respect de cette clause par le client, nous pouvons refuser l'accès à la location. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Les présentes conditions de vente sont modifiables à tout moment sans préavis. L'acceptation et le respect de ces conditions de vente sont réputés acquis dès le moment de la réservation par téléphone, mail ou site internet

[www.ripareнна.eu](http://www.ripareнна.eu)